

PROTECTION SOCIALE>> ATELIER DES MEDIAS A L'ENDROIT DES MEMBRES DU RESEAU DES MEDIAS POUR LA PROMOTION DE LA PROTECTION SOCIALE. CIBITOKÉ, DU 27 AU 28 MARS 2021



De Gauche à droite : la Ministre en charge de la Communication, la Ministre en charge protection Sociale et le Chef de Cabinet du Gouverneur de la Province de Cibitoke

Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et Genre en collaboration avec le Ministère de la Communication des technologies de l'information et des Médias via le SEP/CNPS et le projet MERANKABANDI ont organisé un atelier des médias à l'endroit des membres du réseau des médias pour la promotion de la Protection Sociale et d'autres partenaires PAMUSAB, INSS, MFP et FAPS.

Dans son discours, la Ministre en charge de la Communication indique que le rôle de la presse et des médias est capital pour un accompagnement efficace dans l'accompagnement de protection sociale, une priorité majeure pour tous les secteurs du pays. A cet effet, elle a saisi l'occasion pour inviter tous les médias et journalistes à s'impliquer activement dans la promotion de cette politique pour le bien-être social de la population. Elle apprécie positivement la mise en place du réseau des médias dans le but de promouvoir le secteur de protection sociale, un des piliers de développement du pays.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre en charge de la protection sociale a fait savoir que la Protection sociale est l'un des instruments fondamentaux de la lutte contre la pauvreté mais déplore que cette politique nationale ne soit pas connue de tous bien qu'elle ait été adoptée depuis

2011. Elle a signalé que l'objectif de cet atelier est de renouer le partenariat médias protection sociale et solliciter encore la contribution des médias pour une large diffusion de cette politique nationale, un plaidoyer pour sa mise en œuvre et informer sur les étapes déjà franchies.

Après ces discours les participants ont suivi deux présentations : Sur les réalisations du réseau et celui de la Politique Nationale de Protection Sociale.



Pour le Président du Réseau des Médias pour la promotion de la protection sociale et Directeur Général de la Publication de Presse Burundaise apprécie positivement les réalisations de ce réseau depuis sa mise en place depuis juillet 2019. C'est notamment la mise en place du mode de fonctionnement du réseau, la tenue régulière des réunions de planification des activités, l'organisation et la tenue des conférences de presse, la couverture médiatique des activités liées à la politique nationale de protection sociale.

Quant au Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de Protection Sociale dans sa présentation sur la Politique Nationale de Protection Sociale a présenté et expliqué les cinq axes de cette politique et le Code de protection Sociale promulgué en mai 2020 à savoir le :

1. Renforcement des organisations de l'économie sociale et solidaire
2. Renforcement des organismes de sécurité sociale existants ;
3. Extension progressive de de la couverture de la protection Sociale,
4. Renforcement des mécanismes de prévention des risques (naturels et sociaux)
5. Renforcement des capacités institutionnelles de la mise en œuvre des Programmes

Le suivi et la mise en œuvre de ces axes sont expliqués dans le code de protection sociale. Ce dernier est subdivisé en deux : de la protection sociale contributive et non contributive.

Pour le programme contributive/section 4 du régime des pensions, il a été expliqué que pour le moment la pension vielleuse sera calculer en tenant compte du plafond d'un revenu maximum à prendre en compte pour le calcul des cotisations et prestations des assurées sur base du salaire de l'employé avec un plafond ne dépassant pas 450 000 FBu quel que soit le salaire maximum atteint à la fin de carrière. Ce dernier sera divisé par deux selon la nouvelle loi du code travail.

Au cours d'échange : l'explication des concepts suivants à retenu l'attention des participants : protection sociale, travailleur, chômage, plafond un revenu maximum à prendre en compte pour le calcul des cotisations et prestations des assurées, **travailleur étranger** : tout travailleur n'ayant ni la nationalité burundaise ni la qualité de citoyens d'un Etat membre de la communauté East africaine, Registre social unique, Régime des pensions.

Au deuxième jour, en date du 28 avril 2021, il a été présenté le programme et les réalisations du projet des filets sociaux «MERANKABANDI» et les élections de deux membres du comité du réseau des médias pour la promotion de la protection sociale au Burundi. Le Représentant du coordinateur du Projet MERANKABANDI a fait savoir que ledit programme prendra fin en 2022. En effet, le programme en cours s'est exécuté sur 4 provinces à savoir : Kirundo, Gitega, Ruyigi et Karusi étendu sur au moins deux communes par provinces. Le programme a été financé pour un montant de 57 millions de dollars grâce à son succès d'impacts sur les 40.000 dollars prévues. Le projet a effectué des transferts monétaires à 48 000 ménages dans 16 communes pilotes choisies dans les 4 provinces ci-haut citées pendant 30 mois. Les fruits de ce programme commencent à se faire sentir au sein de la communauté car les bénéficiaires s'organisent en petites associations d'entraide. Ils s'achètent à tour de rôle des chèvres, champs, tôles pour avoir des habitations un peu descentes et d'autre bien familiaux. ***Pour la question de savoir pourquoi ont-ils distribué des petites sommes de 40 000 FBU tous les deux mois ?*** Il a indiqué que ce ne sont pas avec les grosses sommes qu'on peut réaliser des exploits, mais la façon dont on peut gérer l'argent. Le projet accompagne les bénéficiaires de ce programme par d'autres activités telles que la bonne gestion et la valorisation de ce revenu, la scolarisation, la nutrition et la planification familiale a-t-il souligné.

Cependant, le présentateur a fait remarquer que le projet a connu aussi des défis tels que es :

- La taille limite du programme 17% de la population.
- La courte durabilité du programme.

Bref, le représentant du Coordinateur du projet *Merankabandi* a rassuré qu'il sera reconduit mais sous une autre forme car les besoins de l'évaluation à mi-parcours ont montré qu'il ya dans toutes les provinces de nécessaires. Le programme de cet atelier de deux jours s'est achève par l'élection de deux nouveaux membres du bureau du réseau des médias en remplacement à deux autres partis pour d'autres fonctions ailleurs.

Bref, c'est le Secrétaire Permanent du Ministère de la Communication des technologies de l'Information et des Médias qui clôturé ces travaux qui dans son discours a prodigué des conseils aux participants de toujours privilégiés le professionnalisme dans le traitement de l'information.

Rapporteur

Robert Gilbert SAYUMWE